M. Tirard avait refusé de déposer un nouveau projet.

M. de Lesseps engage les actionnaires et obligataires à pétitionner. Il fournit le modèle des pétitions qui sont envoyées à chaque député par les soins de la compagnie.

On recueillit ainsi 158,287 pétitions.

En septembre 1888, troisième pétitionnement organisé par l'union des actionnaires, créée par la Compagnie.

Il s'agissait de placer le solde des obligations de l'émission de juillet qui avait fait fiasco.

Cette campagne coûta aux obligataires 98,000 fr.

La Commission n'a rien découvert que ces détails qui sont surtout intéressants au point de vue de l'historique de l'affaire.

Il paraît inutile d'entendre les témoins, car on retrouve tout dans la comptabilité; mais tout cela était sous le nom de personnes qui apportaient l'argent à l'union des actionnaires.

Le président demande à la sous-commission un rapport écrit. Ce rapport pourra être plus tard annexé au travail qu'aura à publier la Commission.

Le rapporteur fait connaître que M. Javal a déclaré avoir recherché dans son département et trouvé bien des signatures de personnes n'ayant jamais existé.

MM. Bertrand et Bory font un rapport au nom de la sous-commission chargée de comparer le talons des bons au porteur avec les bons eux-mêmes.

Ils donnent de longues listes de noms qui doivent être pour plusieurs,des prête-noms et sur lesquels des renseignements vont être pris.

Le président reçoit mission de recruter un sténographe pour recueillir, à l'audience du 10 janvier, et jours suivants, les parties du débat qu'il y aurait intérêt à retenir textuellement.

M. Dupuy-Dutemps parle de Cornélius Herz et des deux millions qui, d'après son dire, auraient été consacrés à l'achat d'immeubles.

On a été chez Fontane qui s'est retranché derrière le secret professionnel, mais on pourrait faire des vérifications à l'enregistrement : il faudra vérifier aussi si à ce moment,Cornélius Herz n'était pas sous le coup de poursuite.

Il paraîtrait que les immeubles ont été achetés sous le nom de Mme Cornélius Herz.

M. Mathé pense qu'on pourrait trouver aux affaires étrangères des renseignements utiles à l'affaire du Panama.

Après discussion, il est décidé que l'examen de la motion de M. Jolibois tendant à étendre les pouvoirs de la Commission, sera reporté de lundi à mercredi. On craint que lundi les membres ne soient pas au complet.

M. de Villebois-Mareuil propose d'étudier aux archives de la Chambre, le rapport de M. Rousseau ainsi que les discussions qui ont eu lieu au sein des Commissions de 1886 et 1888. Il signale la déposition de M. Rousseau comme particulièrement intéressante. M. Rousseau dit des choses qui ne sont pas dans son rapport.

Il est décidé que l'on se rendra aux affaires étrangères et que lundi on examinera les discussions des deux Commissions de 1886 et 1888.

M. Bory dit qu'à chacune des émissions de 1886 et 1888, le « Télégraphe » a chaque fois bénéficié d'une attribution de 120.000 francs.

En fait, le paiement n'a commencé qu'en 1887, par versements successifs et inégaux s'élevant à peu près au montant de l'une des attributions.

MM. de Villebois-Mareuil et Gauthier de Clagny sont chargés d'examiner aux archives de la Chambre, les procès-verbaux des Commissions de 1886 et 1888. Ils s'y rendront lundi matin, à 10 heures et feront connaître, à la séance du soir, le résultat de leurs recherches.

La déposition orale faite en 1886 par M. Rousseau devant la Commission est, paraît-il, assez curieuse. Il explique que le gouvernement hésita longtemps avant de l'envoyer à Panama et qu'à son retour, il hésita encore sur la question de savoir si M. Rousseau ferait ou non un rapport. Celui-ci reçut enfin l'ordre d'en faire un, où,suivant l'expression de M. Viette, à côté de chaque attaque il y avait le paratonnerre destiné à protéger la Compagnie; en un mot où il y avait à boire et à manger. Mais,devant la Commission, il se montra nettement pessimiste.

Les déclarations des ministres, notamment de M. Rathaud furent plus favorables.

M. Sadi Carnot, seul, se montra très prudent.

La Commission prendra connaissance de ces débats.

De son côté, M. Brisson ira aux affaires étrangères consulter le dossier diplomatique qui sera curieux à étudier, car il doit contenir, dit-on, des rapports de nos agents diplomatiques défavorables au projet.

Enfin, M. Dupuy-Dutemps ira consulter les archives de l'enregistrement et des hypothèques au sujet des immeubles acquis par Herz.

MESURES CONTRE LES ANARCHISTES

Paris, 7 janvier. — M. Cavard, chef adjoint du cabinet du préfet de police, a longuement conféré ce matin avec M. Raube, chef du premier bureau du cabinet et les officiers de paix des brigades des recherches, M. Goron assistait également à cette conférence.

Bien que le plus grand secret ait été gardé sur cette réunion, le *National* dit savoir qu'il y a été question de l'attitude à prendre vis-à-vis des menées anarchistes.

M. Raube a reçu mandat de préparer une liste des compagnons susceptibles d'être poursuivis, expulsés ou arrêtés, et M. Goron et les officiers de paix, d'exercer une surveillance plus grande sur eux, en attendant qu'ils aient reçu les mandats d'arrêt que la préfecture compte obtenir du parquet.

Il est probable que des mesures énergiques vont être prises aussi bien à Paris que dans les départements.

Plusieurs commissaires sont à rechercher, l'ordre étant donné, à la suite des dénonciations du gouvernement belge, chez des nihilistes et des anarchistes belges, dont quelques-uns même devaient être arrêtés.

Tous les mandats n'ont pas encore été exécutés et le *plus grand secret est gardé sur les descentes de police* qui ont été opérées, à savoir que MM. Dhers et Mouquin ont arrêté plusieurs nihilistes dont la présence à Paris était jugée dangereuse et qui vont être reconduits à la frontière.

M. Duranton a pratiqué des perquisitions à Montrouge, et a arrêté six individus signalés par le service de la sûreté générale.

M. Lejeune a opéré une seule arrestation, bien qu'il fût chargé de trois mandats d'arrêt.

Un grand nombre de brochures, journaux révolutionnaires et manuscrits de toutes sortes ont été saisis.

Paris, 7 janvier. — Partout ou auront lieu des réunions publiques, le gouvernement est résolu à user des pouvoirs que lui donne la loi de 1881, au sujet de la présence d'un agent de l'autorité.

Expulsion d'anarchistes étrangers

Paris, 7 janvier. — La préfecture de police a décidé de procéder à l'expulsion en masse d'une trentaine de révolutionnaires étrangers,mais on n'a pu, jusqu'ici, en arrêter que quatre.

Outre celui dont nous avons donné le nom cette après-midi, les divers commissaires de police ont arrêté les nihilistes suivants :

Abramowsky, 25 ans, rue de Courcelles, au Grand Mont-Rouge; Demsky, 33 ans, à la même adresse et Pendrejowsky, 23 ans, rue de la Glacière.

Tous trois se disaient étudiants; ils ont été écroués au dépôt et seront expulsés lundi.

NOUVELLES DU JOUR

Les obsèques d'Albert Delpit

Paris, 7 janvier. — Les obsèques d'Albert Delpit ont eu lieu, aujourd'hui, à onze heures, en l'église Saint-Augustin. Une foule de personnalités distinguées, appartenant au monde artistique et littéraire, emplissait la nef. La messe, en musique, était chantée par la maîtrise de la paroisse. Le cercueil et le char funèbre étaient couverts de couronnes offertes par la Comédie Française, l'Odéon, les anciens élèves du lycée de Bordeaux, les divers journaux auxquels avait collaboré le défunt, etc. Les cordons du poêle étaient tenus par MM. Mézières, Victorien Sardou, Francis Magnard, Toudouze, Ganderax, Ollendorff.

Après le service religieux, le cortège funèbre s'est rendu au cimetière Montmartre où le corps a été inhumé. Sur la tombe, des discours ont été prononcés par MM. de Bornier, au nom de la Société des Auteurs dramatiques; Mézières, au nom de l'Association des journalistes parisiens; Toudouze, au nom de la Société des Gens de lettres. M. Jules Claretie, directeur de la Comédie-Française, qui devait parler au nom des amis d'Albert Delpit, étant indisposé en ce moment, son discours a été lu par M. Ollendorff.

M. Deroulède à Londres

Paris, 7 janvier. — M. Paul Deroulède, à l'issue des obsèques de M. Albert Delpit, où il assistait, est parti pour Londres, où il va rendre visite à M. Henri Rochefort

Le « Thibet »

Paris, 7 janvier. — Le *Thibet*, venant de la côte occidentale d'Afrique, est arrivé à Las Palmas (Canaries). Pendant la traversée, un décès s'est produit à bord, celui d'un artilleur provenant du corps expéditionnaire au Dahomey et que l'on rapatriait. Autrement, l'état sanitaire à bord du *Thibet* est assez satisfaisant. Le paquebot est reparti ce soir de Las Palmas pour Toulon.

Une catastrophe à Pittsburg (Pensylvanie) Trois morts. — Quatre blessés

Pittsburg, 7 janvier. — Une horrible catastrophe s'est produite ici aujourd'hui. Une allumette ayant été allumée dans une cave remplie de grisou,une maison de deux étages, construite au-dessus, a sauté. Il y a eu trois morts et quatre blessés.

CAUSERIE SCIENTIFIQUE

Feu d'artifice monstre devant être installé à l'Exposition de Chicago. — Electricité atmosphérique. — Expériences entreprises sur la tour Eiffel. — La tension électrique de l'air est dix fois aussi grande à la Tour qu'au Parc Saint-Maur. — Dégâts causés par les corbeaux. — Sollicitude préfectorale pour ces animaux nuisibles — Quand on ne peut pas les tirer, on les empoisonne ou on les enivre.

Nous ignorons encore à l'heure qu'il est si les visiteurs de l'Exposition de Chicago pourront assister à un spectacle aussi attrayant que celui présenté par les fontaines lumineuses à l'Exposition universelle de 1889. Mais un de nos compatriotes qui s'est beaucoup occupé de pyrotechnie, M. Champion, a saisi la direction de l'Exposition de Chicago d'une proposition qui consiste à installer un immense feu d'artifice devant fonctionner chaque soir pendant toute la durée de l'Exposition.

Le feu d'artifice doit, d'après ce pyrotechnicien, se composer d'une pièce centrale et de douze grandes pièces qui en constitueront le cadre. Parmi les parties intégrantes de l'installation, nous citerons des pyramides de soleil des cascades, quadriges, girandoles, etc. Toutes ces pièces sont mobiles et peuvent être renouvelées à la volonté de l'opérateur placé devant le clavier d'un jeu d'orgue. Les touches de ce jeu d'orgue, au lieu de produire des sons, émettent de la lumière.

L'originalité de ce feu d'artifice est constituée encore par le dessin de la pièce centrale représentant la Ville de Chicago assise au pied de la statue de la Liberté, entourée des 44 Etats de l'Union Américaine : elle reçoit toutes les puissances de l'Univers défilant devant elle et déposant leurs trophées et allégories. La Ville de Chicago leur confère une palme de paix.

L'illusion de mouvement est réalisée par un jeu de lampes doubles, figurant alternativement, au moyen d'un mécanisme spécial, tantôt le drapeau, tantôt la palme. Si ce projet est réalisé, nous croyons pouvoir prédire un succès complet à l'artiste français.

***

Il y a déjà longtemps qu'on a songé à utiliser, pour les besoins industriels, l'électricité qui abonde dans l'atmosphère terrestre. Mais jusqu'ici on ne possède que des notions insuffisantes sur cette forme sous laquelle se manifeste l'électricité.

Pour arriver à une connaissance plus complète des conditions dans lesquelles se produit l'électricité atmosphérique, M. Mascart, le savant directeur du Bureau météorologique, a établi depuis quelques mois, dans la partie supérieure de la tour Eiffel, des électromètres enregistreurs de son système.

Ces appareils ont été placés à 4 ou 5 mètres au-dessus du niveau de la dernière plate-forme accessible au public ils sont donc dominés par toute la masse du phare et les conditions d'installation ne sont pas des plus favorables à la détermination de la tension électrique de l'air. Mais il est intéressant de savoir que, même dans de semblables circonstances, les valeurs indiquées pour cette tension sont au moins décuples de celles que l'on recueille au parc Saint-Maur. Ce fait montre que l'accroissement de la tension électrique de l'air atmosphérique avec la hauteur est bien une réalité physique.

***

L'une des chinoiseries administratives dont nos lois nous ont dotés, consiste dans la prescription d'après laquelle on n'est autorisé à tirer les corbeaux qu'à la condition que ces oiseaux soient classés par M. le préfet, parmi les animaux nuisibles ou malfaisants.

Lorsque ce n'est pas le cas, on ne peut détruire les corbeaux en tout temps et sans permis, sur les terres non closes, qui si on les surprend commettant des dégâts.

Mais on peut se défaire de ces hôtes incommodes autrement que par les armes à feu. Voici un procédé que nous trouvons dans la *Revue Universelle* (édition F, *Agriculture*), du 20 décembre dernier : On place, sur quelques points du champ à protéger, plusieurs corneilles mortes, les ailes déployées, on les maintient dans cette position par quelques piquets de bois. Les corbeaux qui viennent en bande, restent plusieurs heures autour du champ en faisant grand tapage et ne reviennent plus : ils vont en effet chercher leur nourriture sur des terres plus hospitalières.

Cependant on ne peut pas toujours se procurer un nombre suffisant de corbeaux morts. Dans ce cas,on peut faire usage d'un procédé consistant à empoisonner ou enivrer les corbeaux.

Pour les empoisonner, on met dans le champ des bouletes de viande ayant subi un commencement de putréfaction, qu'on saupoudre avec de la noix vomique. Pour les enivrer, on fait tremper du froment (trois quarts de litre) pendant une dizaine de minutes dans une solution concentrée de noix vomique obtenue en faisant dissoudre deux grammes et demi de cette substance dans un litre d'eau. Le grain ainsi traité est mis par petits tas de loin en loin sur la surface du champ. Dès qu'un corbeau est enivré, il bat de l'aile, tourne sur lui-même et fait fur toute la bande. L'animal est alors tué et placé à terre les ailes étendues.

Henri FATJAS
Directeur de la *Revue universelle*.

LE PARADIS SOCIALISTE SUR LA TERRE

1901 à 1910

Par GREGOROVIUS

AVANT-PROPOS

1er mars 1915.

Maintenant que le monde respire dans la tranquillité recouvrée, je veux décrire, en quelques tableaux rapides, les événements terribles qui ont troublé le pays durant dix années. Puissent-ils servir de leçon et d'avertissement salutaire !

Cette accumulation de malheurs qui nous ont accablés, était-ce un rêve? Ou bien tout ce que nous avons vu a-t-il existé réellement?

Le printemps est de retour : les arbres se parent de verdure, les oiseaux chantent. Rien ne semble changé, pas même le ciel qui ne reflète point la teinte rouge du sang répandu. La nature n'a subi aucune variation : semailles et moisson, gelée et chaleur, été et hiver se succèdent toujours ainsi qu'auparavant. Les mêmes douleurs, les mêmes passions, les mêmes amours et les mêmes haines président à la vie de l'humanité. On a voulu vainement changer le cours du monde...

Ces efforts stériles, je veux les décrire tels qu'ils se sont produits; ces faits, je les mettrai en plein jour. Pas d'imagination, ni d'art ni d'artifice dans le récit que je vais faire : la vérité nue et simple, rien que la vérité, dans un journal scrupuleusement exact.

CHAPITRE I.

ÉTABLISSEMENT DU PARADIS SOCIALISTE

I. Le Parlement socialiste. — Sa physionomie

Au moment des élections de 1901, une formidable tempête grondait dans tous les cœurs. Partout l'amertume, partout un violent désir de bouleversement, de révolution sociale.

Dans la nuit du 30 au 31 janvier, les résultats des élections générales furent transmis par le télégraphe avec une rapidité extraordinaire. Les candidats socialistes l'emportaient haut la main et sur toute la ligne, dans les plus humbles bourgades aussi bien que dans les plus grandes villes. Vingt et un opposants seulement avaient été élus. De quelle nuance ? On ne prit même pas le soin de le leur demander, le succès colossal du socialisme primait ces détails.

Le 8 février,les nouveaux élus se rendirent à Paris sans avoir été convoqués par le Président de la République. On ignore d'où leur est venu le mot d'ordre.

Le 9, à sept heures du matin, le Parlement socialiste ouvrit sa première séance, à l'ancien Palais-Bourbon. Une foule énorme entourait la Chambre, tandis que, sans souci de ses affaires quotidiennes, le peuple, en masses compactes, remplissait les rues.

Il sera peut-être impossible de trouver une journée plus remarquable dans l'histoire de l'humanité. Où *jamais y eut il, dans un Parlement, accord plus absolu* et décision plus prompte? Une pensée unique occupait tout le monde : assurer vite et solidement un puissant résultat. Il fallait aboutir le jour même; le lendemain, peut-être, il eût été trop tard. C'était risquer beaucoup cependant, car on n'était pas sûr de l'armée : aucune promesse n'avait réussi auprès d'elle, et l'habileté cauteleuse du socialisme s'était vue impuissante contre les soldats.

Dans les brochures, distribuées à profusion, il avait dépeint aux jeunes recrues leurs riantes destinées futures si,désobéissant aux officiers,elles savaient lever la crosse de leurs fusils à l'heure propice ; et sans aucun doute, en franchissant le seuil de la caserne, des milliers de conscrits, à demi gagnés par les théories nouvelles, avaient maudit l'uniforme que leurs chefs les invitaient à respecter et honorer toujours. Mais le but final n'était pas atteint, ces jeunes gens, au lieu d'être les soldats de socialisme, était devenus de vrais soldats de la Patrie, disposés à la défendre, elle et ses intérêts. Lorsqu'il le faudrait, ils combattraient contre le drapeau rouge, impossible au nouveau Parlement de se le dissimuler. Il devrait donc lutter pour vivre et n'arriverait à rien qu'à force d'audace : les régiments, eh bien ! on les écraserait, et ce serait la fin d'un régime militaire abhorré.

Et dans la rue, sur les centaines de mille personnes qui attendaient, pas une qui ne portât la cocarde rouge, attachée aux chapeaux, aux casquettes, épinglée sur la poitrine, ou qui ne se fut ceint le corps d'une écharpe de même couleur.

Non, pas de timidité, pas de faiblesse; des actes rapides, énergiques, sans égard aucun ! surtout de la promptitude : les heures, les minutes sont précieuses. Si l'on ne termine pas aujourd'hui, la partie sera perdue pour toujours...

Toutefois, l'imprévu de la situation déconcertait : « c'était arrivé trop vite ! » Aucune formule, aucune forme déterminée n'était prête pour ce nouveau régime : chacun avait son idée et ces idées différaient les unes des autres.

On pensera plus tard ce que l'on voudra de cette époque, mais elle fera l'éternel étonnement du monde. Ces hommes affichaient la prétention (n'était-ce pas plutôt une folie ?) de détruire un régime établi, fortifié, consolidé par des milliers d'années, sans avoir préparé, conçu, médité ce qu'ils élèveraient sur les ruines ! Pour le moment un seul cri, un seul programme : *détruire*. L'avenir, c'était la nuit, l'inconnu, le mystère. On voulait rebâtir,sans doute : mais il y avait autant de plans et d'architectes que de députés.... et auquel s'arrêter ? *(A suivre.)*

CHOSES ET AUTRES

Tant de réputations en ce moment s'effondrent, tant de hautes situations s'écroulent en effroyables abîmes, qu'il ne paraît pas exagéré de comparer, à celles du Niagara, les *chutes* du Panama. A celles-ci, d'ailleurs,comme aux premières, il ne manque pas même un Blondin.

Guibollard rentre chez lui de fort mauvaise humeur.

— Qu'as-tu donc, interroge Mme Guibollard?

— Oh ! .. je viens de la Bourse.

— Et bien!

— Je me suis fait étriller.

— Quand je te disais que tu n'étais qu'un âne...

SUFFRAGES DES GRACES

Un jury composé de gracieux visages
Discutait des divers savons la qualité.
En secret l'on vota. De ces gentils suffrages
Le Congo triomphant eut la totalité.

678086 *A. Gaury, de Cahujac, à Vicior Vaissier.*

CHRONIQUE LOCALE

ROUBAIX

L'exercice chez les brasseurs. et l'octroi de Roubaix. pendant la première semaine de janvier 1893. — Nous avons eu, ces jours derniers, un intéressant entretien avec une personne absolument compétente en la matière, sur le régime de l'exercice qui a remplacé, depuis le premier janvier, l'abonnement des brasseurs.

Les brasseurs, à ce que dit notre interlocuteur, ne semblent guère bien disposés à accepter le nouveau régime : on a lu d'ailleurs leur lettre au Maire et au Conseil municipal. C'est ainsi que, sur seize brasseurs, dix ont déjà renoncé à l'entrepôt : pour ces derniers, la surveillance devient absolument aléatoire; il s'agit de les prendre en flagrant délit de coupage, ce qui n'est pas toujours facile.

En résumé donc, l'exercice se simplifie forcément, par suite du nombre de plus en plus restreint des brasseurs entrepositaires. Pour ceux-ci, par exemple, la surveillance sera — est, plutôt—nous dit-on très sérieuse et très active : les préposés veilleront, nuit et jour, aidés parfois de pseudo-bourgeois qui ne seront autres que les nouveaux préposés dont nous avons donné les noms hier, mais qui n'ont pas encore endossé l'uniforme.

Des conflits sont à prévoir, en raison même de cette surveillance aussi serrée que permanente : c'est ainsi que, dans la nuit de vendredi à samedi, nous dit la personne avec qui nous nous entretenons, un brasseur en fabrication a refusé énergiquement l'accès de son établissement aux préposés qui carillonnaient à sa porte. Les choses n'en resteront pas là, bien entendu, puisque ce brasseur n'a pas renoncé à l'entrepôt — mais le fait se répétera sans doute encore plus d'une fois.

Au point de vue des résultats que produira l'exercice, financièrement, notre interlocuteur estime qu'il est encore impossible de se livrer à des calculs basés sur des données sérieuses : nous ne sommes qu'au bout de la première semaine d'exercice,et il convient d'ajouter que, samedi dernier — à l'heure suprême de l'expiration de l'abonnement — une énorme quantité de bières non inventoriées, échappant ainsi à tout contrôle, ont été emmagasinées dans les cabarets, aujourd'hui bondés de rondelles ! On n'aura donc pas à livrer, d'ici à quelque temps. Au surplus, il faudra trois ou quatre mois d'exercice, pour obtenir des résultats appréciables et certains.

D'après l'avis qu'on nous exprime — et que nous ne reproduisons qu'à titre de simple opinion personnelle de notre interlocuteur — l'exercice rapporterait évidemment davantage que l'abonnement, si l'on possédait tous les moyens nécessaires d'une surveillance absolue, et si la loi armait plus rigoureusement l'octroi. Mais, *dans les conditions actuelles*, la chose est bien difficile. Aussi, toujours d'après notre interlocuteur, y aurait-il peut-être avantage, et pour la ville, et pour les brasseurs, et pour les consommateurs, à revenir à l'abonnement. Il ne faut pas oublier que si celui-ci n'a donné l'an dernier que 372,000 fr., il en a donné antérieurement 432,000.

Mais il ne faudrait pas, même dans l'éventualité d'une reprise de l'abonnement, songer à destituer les nouveaux préposés d'octroi créés en vue de l'exercice. Autrefois le personnel de l'octroi comprenait 80 hommes, chiffre absolument insuffisant pour une ville ouverte, nous dit-on, alors que Lille — ville fermée— a 200 préposés. La création de 25 nouveaux préposés porte à 105 hommes le chiffre du personnel de l'octroi de Roubaix : ce sera à peine assez pour réorganiser et compléter le service de nuit, que le manque d'hommes a rendu jusqu'ici tout à fait insuffisant.

Sans prendre parti pour ou contre les idées qui nous ont été exprimées au cours de cette conversation, nous avons cependant cru qu'il serait intéressant pour nos lecteurs de les retrouver dans ces colonnes.

Une délégation du Cercle militaire s'est rendue, samedi, à midi, chez M. Corbière, capitaine de gendarmerie, afin de lui présenter une adresse de sympathie, signée par tous les membres, et un souvenir militaire, *La défense du Drapeau*, avec cette inscription : *Souvenir des officiers du Cercle militaire à leur camarade, M. le capitaine Corbière.*

Le Président,M.Victor Despature, s'est exprimé en ces termes :

« Mon cher camarade, vous avez devant vous une délégation des officiers du Cercle militaire, interprète ces sentiments de tous nos camarades, pour vous exprimer tout le regret que nous éprouvons de vous voir quitter Roubaix et vous remettre cette adresse signée de tous, en vous priant d'accepter ce souvenir. »

M. le capitaine Corbière a répondu en termes émus.

La mort de M. Jean Cottigny, juge d'instruction à Douai. — Le service funèbre de M. Jean Cottigny Motte, juge d'instruction à Douai, aura lieu en cette ville, lundi à 10 heures 1/4. Le corps sera ensuite transporté à Roubaix, où un second service sera dit le même jour, à 3 heures 1/2, en l'église Saint-Martin.

La Commission cantonale d'hygiène et de salubrité se réunira, à la mairie, mardi 10 janvier à 5 heures du soir. Ordre du jour : Le Conseil cantonal d'hygiène doit-il se constituer en bureau d'une société à fonder, pour la protection de l'enfance, à Roubaix.

Réunions de Commissions municipales. — Les troisième et quatrième Commissions municipales se réuniront, mardi, 10 janvier, à huit heures du soir :

1re Commission, à 7 h. 1/2. — 1° Vœu tendant à l'imposition d'une patente proportionnelle pour les fabricants, usiniers, qui font un commerce de détail ; 2° Vœu tendant à l'imposition d'une patente proportionnelle pour les grands magasins, par rapport au nombre des employés; 3° Vœu tendant à la création d'une voiture spéciale pour le transport des prisonniers; 4° Vœu tendant à ce que les séances du Conseil des prud'hommes soient publiques ; 5° Vœu ayant pour objet la suppression énergique contre ceux qui laissent s'effondrer ces baraques chandises, par une spéculation usurière, par l'offre des susdites, dans l'intention d'une faillite frauduleuse, ou aussi par une participation occulte du fraudeur ; 6° Vœu tendant à la suppression des héritages en faveur des descendants collatéraux et création, au moyen de ces fonds, d'une caisse communale des retraites pour les travailleurs des deux sexes.

1re, 3e et 4e commissions, à 8 h. — 7. Vœu tendant à la création d'une cité ouvrière pour les veuves chargées de famille ; 8. Vœu tendant à la création d'une cité philantropique pour les invalides du travail ; 9. Vœu tendant à la création de maisons ouvrières, par paiement, par périodes successives, par l'écrêtement annuel du prix de revient de la propriété, en faveur des travailleurs chargés d'une nombreuse famille.

1re et 4e Commissions, 8 h. 1/4. — 10. Création d'un chauffoir public; 11. Vœu tendant à ce que les salles de bains de la rue Saint-Antoine soient chauffées pendant l'hiver; 12. Réforme du service médical actuel et création de dispensaires de quartiers; 13. Distribution à domicile du pain des pauvres; 14. Vote d'un crédit pour une nouvelle distribution de vêtements dans les écoles communales.

1re et 5e Commissions, à 8 h. 1/2. — 15. Vœu tendant à ce que l'inspection des denrées alimentaires soit faite d'une façon rigoureuse.

Le tirage au sort. — La liste des jeunes gens inscrits pour le tirage au sort de la classe 1892 est affichée près de l'Hôtel des Pompiers. — Nous en commençons plus loin la publication.

Sur la liste affichée, toutes les réclamations sont portées, sauf les cas de maladies. — Les jeunes gens, ou leur représentant, qui auraient des observations à présenter, sont invités à passer, sans retard, au Bureau militaire de la Mairie de Roubaix.

Jusqu'à présent 1300 environ sont inscrits, dont : 270 Roubaix-Ouest, 490 Roubaix-Est, et 540 Roubaix-Nord. — Les tableaux de recensement ne sont pas arrêtés définitivement, et les demandes en inscription sont encore reçues.

Les pièces relatives aux diverses dispenses devront être déposées à la Mairie dans la quinzaine qui suivra le tirage au sort.

Société des Sauveteurs.— C'est lundi 9 janvier, à 7 h. 1/2 du soir, qu'aura lieu la réunion de la section roubaisienne des Sauveteurs du Nord pour l'élection du président.

Les suites d'un coup de couteau. — Nos lecteurs se souviennent du drame survenu, dans la nuit du dimanche 13 au lundi 14 novembre 1892, à l'angle des rues Jacquard et de Tourcoing, au cours duquel un marchand de journaux, du nom de Joseph Wystracte, a été frappé d'un coup de couteau en pleine poitrine, par un nommé Jules Provoyeur, domestique au service de M. Henri Dehaynin, marchand de pommes de terre frites.

L'agresseur avait été roué de coups par les nombreux témoins de cette scène stragique, et l'un d'eux l'avait blessé grièvement au talon, en lui coupant le tendon d'Achille avec un instrument tranchant.

Il y a un certain temps déjà que la victime, après une rechute, a pu quitter l'Hôtel-Dieu dans un état assez satisfaisant; mais son agresseur, qui avait dû y subir un traitement de près de deux mois, n'en est sorti que samedi matin.

Sur les ordres du parquet, il a été remis entre les mains de la gendarmerie, et dirigé sur la prison de Lille par le train de midi vingt.

Dix billets de cinquante francs perdus. — M. Gustave Petatte, employé chez M. Moerman, apprêteur, rue de l'Hermitage, venait du Crédit du Nord, rue du Pays, et retournait chez son patron, lorsqu'il perdit dix billets de cinquante francs.

Wasquehal. — On nous prie d'insérer la note suivante :

« L'administration municipale de Wasquehal a l'honneur de remercier la Commission des fêtes du carrousel, du don des quêtes qu'elle a bien voulu faire pour les pauvres, don qui a servi à l'achat des couvertures, distribuées aux familles nécessiteuses.

» Elle remercie également M. Clément Béthune, de la générosité charitable qu'il a eue, en faisant un don de couvertures de laines à distribuer aux pauvres de la commune. »

Communications diverses

Enterrements du dimanche 8 janvier 1893.— Mlle Aimée Morel, 2 h. 1/2 Saint-Jean-Baptiste. — Mlle Ernestine Baron, 3 h. 1/2 Saint-Joseph. — M. Liévin Herlin, 2 h. Sainte-Elisabeth.

Bouchée de Pain et Refuge de Nuit.—Souscriptions diverses, 125 fr.; Visiteurs ouvriers, 0,75; Un visiteur, 1 fr.; 2 visiteurs, 1 fr. 50; M. Lefebvre, rue Vauban, deux paires de bottines et un paletot.

LETTRES MORTUAIRES ET D'OBITS
depuis 3 fr. le cent
IMPRIMERIE ALFRED REBOUX. — AVIS GRATUIT dans le *Journal de Roubaix* (Grande édition) dans le *Petit Journal de Roubaix*.

TOURCOING

La question des tramways. — Cette question est enfin résolue : l'élaboration a été longue, mais, par contre, la solution paraît avantageuse. Il y a bien une ligne à laquelle il faut renoncer, celle de la rue de Gand : on se trouvait là en présence de difficultés assez sérieuses, ce qui a amené le Conseil municipal à passer outre, malgré tout son désir de donner satisfaction à de légitimes réclamations. Le service vicinal exigeait l'élargissement de la rue de Gand à son origine, ce qui nécessitait l'expropriation de quelques immeubles de valeur : d'où une dépense assez considérable pour la ville, 160 à 200,000 fr., et, de plus, une grande perte de temps — on sait toutes les lenteurs d'entrainées par la procédure d'expropriation.

Maintenant, que les municipalités sont autorisées à signer le traité avec la nouvelle compagnie, on espère qu'en activant les dernières formalités administratives, l'exploitation pourra commencer dans deux ou trois mois. Le public obtiendra enfin quelques-unes des satisfactions si souvent réclamées : abonnements, trams ouvriers, etc.

Il faut savoir, gré à M.le Maire de la ville de Tourcoing, des soins qu'il a apportés dans la négociation de cette affaire : aussi, c'est à bon droit que le Conseil municipal lui a donné, vendredi soir, un témoignage de reconnaissance.

Le mouvement de la population en 1892. — *Naissances* — Légitimes : garçons, 1078; filles 951; naturels reconnus : garçons, 24; filles 16; naturels non reconnus : garçons, 52; filles, 78; total des naissances 2199.

31 naissances doubles ayant donné 26 garçons et 36 filles.

Mariages. — Entre garçons et filles, 472; garçons et veuves, 16; veufs et filles, 36; veufs et veuves, 24; veuf et divorcée, 1; divorcé et fille, 1; divorces en 1892, 6; total 550.

Décès. Garçons, 529; filles,568; hommes mariés, 197; femmes mariées, 171; veufs, 123; veuves, 146. Total 1,734.

Enfants morts-nés non compris dans le nombre de naissances, 120.

Les naissances étant de 2,199 et les décès de 1,732 la différence au profit des naissances est de 467.

Un acte de probité. — Le conducteur de l'omnibus de Neuville-en Ferrain, M. Arthur Tehle, trouvant dans la voiture un médaillon et une chaîne en or, s'est empressé de les rapporter à leur propriétaire sans vouloir accepter aucune récompense.

Marcq. — *Les divrennes d'un mari.* — Henri Montard, âgé de 32 ans, garçon brasseur, demeurant au hameau de la Haute-Loge, était rentré chez lui en état complet d'ivresse, répondit aux reproches que lui adressait sa femme par des violences tellement graves, que la malheureuse a porté plainte à la gendarmerie.

— *Un logeur indélicat.* — Les époux Decroix-Deconinck, briquetiers, demeurant à Marcq, avaient pour locataire le nommé Théophile P..., né à Gand, en qui ils avaient la plus entière confiance.

La nuit dernière, vers 3 heures du matin, il descendit en disant à ses hôtes qu'il allait allumer le feu et faire du café. N'entendant plus de bruit dans la cuisine, M. Decroix descendit, et constata qu'un meuble avait été fracturé, et qu'une somme de 46 fr. qui y était renfermée avait disparu, ainsi que deux montres accrochées à la muraille, un pantalon, une veste, etc., etc. L'importance du vol s'élève à environ 150 fr.

On croit que Théophile P... a passé la frontière.

Mouveaux. — *Vol de nuit.* — Les époux Ducoulombier, demeurant au hameau de la Salette, près du Petit-Tourcoing, travaillent tous deux de nuit, dans un peignage. En rentrant samedi matin chez eux, ils trouvèrent leur porte ouverte, et la maison dans le grand désordre. On leur avait pris une quantité de linge, vêtements, objets de literie et... une longue-vue.

La gendarmerie a ouvert une enquête.

— *Un déserteur.* — Nous avons parlé, il y a quelques jours, de l'arrestation, pour désertion, du nommé Leconte, de Mouveaux, du 127e de ligne à Valenciennes. Ce jeune soldat n'avait pas passé la frontière; mais en retournant de chez lui, un soir de cette semaine, par la route de Roubaix, il avait fait une chute qui l'empêcha encore de marcher. Il a été conduit à l'hôpital militaire de Lille.

Linselles. — *Un accident.* — Un jeune soldat du nom de Castelain, actuellement en permission chez sa mère, boulanger, s'est coupé très une partie de l'index droit, en tournant une machine à hacher la viande.

LILLE

Faculté catholique de Lille. — M. le docteur Eugène Albert Dober, ancien interne des hôpitaux de Lille et de la maternité Sainte-Anne, élève de la faculté catholique de Lille, vient de soutenir sa thèse de doctorat devant la faculté de Paris, avec la note : bien satisfait.

Nécrologie. — M. Ferdinand Lavainne, directeur honoraire du Conservatoire de musique de Lille, est mort subitement, ce matin, à neuf heures, à l'âge de 78 ans.

M. Lavainne a dirigé le Conservatoire pendant douze ans; il avait pris sa retraite l'année dernière. C'était un compositeur de grand talent décoré de la Légion d'honneur et officier de l'instruction publique.

Ses funérailles auront lieu mardi à l'église Saint-Etienne.

Nomination judiciaire. — M. Dubois, juge suppléant à Lille, est nommé juge à Baugé (Maine-et-Loire).

Bourses de l'Etat. — Des bourses ont été accordées aux élèves ci après des lycées et collèges :

MM. Caffin à Lille, Chamberlin à Douai, Décatoire à Douai, Mathieu à Lille, Kandouck à Douai, Kins à Lille.

Mlles Gouthier à Cambrai, Govart à Armentières.

Concerts et Spectacles

Tourcoing. — *Le cirque Franco-Russe* donnera aujourd'hui dimanche 8 janvier, à 3 h. 1/2 dans la salle des fêtes, place Leverrier, une grande représentation acrobatique à laquelle prendront part les principaux artistes de la troupe, et qui se terminera par une scène comique : *Le Conseil de revision*, jouée par tous les clowns.

Prix des places : premières, parquet 2 fr. 50; deuxièmes 1,50; tribunes et galeries 1 fr.

— *La troupe d'opéra-comique* du théâtre de Roubaix donnera, jeudi 12 janvier, pour la première fois : *Toto*, opérette nouvelle en 3 actes, par MM. P. Bichaud et A. Barré, musique de M. Antoine Barrès.

TRIBUNAUX

Tribunal correctionnel de Lille. — *Audience du samedi 7 janvier.* — LAPITOYABLE HYDRE-MÈRE : Mme Spriet, âgée d'une trentaine d'années, et Eulalie Fontaine, ex-fille au tribunal que la mère de son mari, née Apolline Hespel, ne manque aucune occasion de lui faire des scènes; et dernièrement, saisissant le couvercle du poêle, elle lui en avait porté un coup sur le front.

Interpellée, la prévenue, qui est très sourde, s'approche du bureau du Tribunal.

— Vous n'avez jamais été condamnée ? — interroge à tue tête le Président. — R. Oh ! non.

D. Non, sauf une condamnation pour vol... il y a trente-deux ans, il est vrai, indique le casier. — R. Oh ! ça, c'est du vieux. (Hilarité.)

D. En outre, vous êtes très mal notée, vous vous énervez souvent, et .. — R. Pourquoi, vous comprenez, je vends des wassingues et je vais peut-